

2021-01

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un le 15 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Annie JEGAT.

Etaient présents: Annie JEGAT, Philippe DURIN Rémi GUYOMARD, Christine HUNKELER, Alain NAVE, Françoise DESOMBRE, Florent GAMBU, Yvon GUEDES, Annick GUERARD, Etienne CORNU, Franck DORTIGNAC, Céline LEFEBVRE , Stéphane VIRAPIN, Dominique QUIESSE, Benoît CLATOT.

Etaient absents excusés:

Date de convocation: 06 février 2021

Secrétaire de séance: Philippe DURIN

Délibération N°01-2021.Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par M.MOREL, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération N°02-2021. Approbation du compte administratif 2020

Après présentation du compte administratif 2020 par Mme JEGAT et réuni sous la présidence de M.NAVE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, hors la présence du Maire, approuve le compte administratif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

La section de fonctionnement:

En recettes à 544 045,13 € (compte tenu du résultat N-1 de 74 821,63 €)

En dépenses à 438 423,93 €.

D'où un excédent de fonctionnement cumulé de 105 621,20 €

La section d'investissement :

En recettes à 230 941,29 € (compte tenu du résultat N-1 de 108 165,51 €)

En dépenses à 211 076,78 €

D'où un excédent d'investissement cumulé de 19 864,51 €

Délibération N°03-2021. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, décide d'affecter le résultat d'exploitation excédentaire qui s'élève à 105 621,20 € comme suit :

Affectation obligatoire au compte 1068 à la section d'investissement pour 9 985,49 € compte tenu des restes à réaliser en recettes pour 2 000,00 € et en dépenses pour 31 850,00 €

Le solde disponible est affecté au compte 002 à la section de fonctionnement pour 95 635,71€.

Délibération N°04-2021. Poteaux incendie

Afin de mettre notre défense incendie conforme au règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie de la Seine Maritime (RDDECI), il est souhaitable de prévoir dans un premier temps la création de 2 poteaux d'incendie :

- Rue du Château à l'angle de la rue du Thil

- Rue des Chantepleuriers

Ces travaux ont été estimés par la société STGS pour un montant de 9229,92 € TTC

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord à cet investissement et donne tout pouvoir au Maire pour présenter une demande de subvention au taux le plus élevé auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DETR (dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et auprès du Président du Conseil Départemental .

La dépense prévisionnelle de 9500,00 € est inscrite au compte 21568 Autre Matériel et outillage d'incendie et de défense civile de la section d'investissement du budget 2021.

Il est précisé que cette opération ne sera engagée qu'après obtention des subventions.

Délibération N°05-2021. Informatique mairie :

Le matériel informatique de la mairie n'est plus adapté et est saturé.

Il devient nécessaire de le changer pour être :

- plus fonctionnel,
- plus sécurisé,
- pour permettre un travail en réseau entre le secrétariat et le bureau du Maire,
- pour faciliter les réunions par le vidéo projecteur.

Après consultation de plusieurs sociétés, un devis a été établi par la société ABR correspondant à nos attentes. Il s'élève à 3076,50 € HT.

Un dossier de subvention va être déposé auprès des services de l'État, pour se faire la commune doit signer un engagement @ctes avec la préfecture et une convention avec un opérateur de transmission.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord à cet investissement et donne tout pouvoir au Maire pour présenter une demande de subvention au taux le plus élevé auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DETR (dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

La dépense prévisionnelle de 3691,80 € TTC est inscrite au compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique de la section d'investissement du budget 2021.

Il est précisé que cette opération ne sera engagée qu'après obtention des subventions.

Délibération N° 06-2021. Informatique mairie - convention @ctes et contrat avec un tiers de transmission

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2;

Considérant que la mairie d'Auzouville sur Ry souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture;

Considérant que, après étude, le Conseil Départemental a été retenu pour être le tiers de télétransmission ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré:

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité;
- donne son accord pour que Le Maire signe le contrat d'adhésion aux services du Conseil Départemental pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;
- donne son accord pour que Le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Seine-Maritime, représentant l'État à cet effet;

Délibération N°07-2021. Acquisition d'un giro-broyeur :

Afin de mieux gérer techniquement et financièrement l'entretien des chemins ruraux et des talus communaux, il serait souhaitable d'acquérir un broyeur.

M.Guyomard présente un devis de l'entreprise VIEL pour un broyeur DESVOYS d'un montant de 1546,80 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour cet achat et autorise Mme Le Maire à signer le devis.

Délibération N°08-2021. ONF – Plantations :

Suite à la coupe d'arbres dans le bois communal, un technicien de l'ONF a présenté un devis de reforestation du secteur. Ces travaux permettraient de replanter 300 feuillus divers. Le devis d'élève à 1870,00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour ces travaux et autorise Mme Le Maire à signer le devis.

Délibération N°09-2021. Motion concernant le projet « Hercule » de démantèlement d'EDF :

Mme Le Maire lit le courrier qu'elle a reçu d'élus pour s'opposer au projet « Hercule » de démantèlement d'EDF ;

M.Guyomard explique le projet « Hercule », et dénonce la libéralisation du secteur de l'Énergie. Il expose l'importance économique, sociale, écologique pour notre territoire de préserver l'intégrité de l'entreprise EDF, de garantir ses missions de service public de l'énergie, comme ses moyens. Il rappelle aussi quelques points historiques quant à l'organisation du système électrique français, y compris ses différentes orientations et modifications internes.

Il lit la motion (que chaque conseiller avait reçu au préalable) appelant à abandonner le projet « Hercule » :

« EDF est l'entreprise publique qui a permis de construire l'indépendance énergétique de la France au sortir de la guerre. EDF, c'est notre souveraineté. EDF, c'est le patrimoine des Français. EDF, c'est encore aujourd'hui l'outil qui pourrait nous permettre de relever le défi climatique.

L'énergie n'est pas un bien comme les autres. Elle est un bien de première nécessité qui doit demeurer accessible à tous, aux particuliers comme aux entreprises. Sa production et sa distribution doivent être au titre de cette garantie, préservées du tout marché.

L'entreprise publique EDF, bien que rendue plus vulnérable par plus de 20 années de mesures de déréglementation, demeure un outil stratégique essentiel pour les capacités économiques de la France. Dans un territoire comme le notre, où le PIB industriel atteint 23% contre une moyenne nationale à 11%, l'avantage compétitif, que confère à l'activité industrielle le coût maîtrisé de l'énergie produite par l'opérateur national, est déterminant.

EDF est aussi un moteur d'emploi. La région Normandie, exportatrice d'énergie, compte 8 000 agents EDF et 36 000 salariés dans l'ensemble de la filière énergétique. Elle compte trois centrales nucléaires, un barrage hydroélectrique, des centrales photovoltaïques et parcs éoliens qui contribuent à l'aménagement du territoire régional.

Pourtant, depuis plus de deux ans des négociations autour d'un projet de découpage d'EDF baptisé « Hercule », qui visent à mettre fin à l'unicité de l'entreprise nationale, sont menées dans la plus grande opacité entre l'Élysée et la Commission européenne. La représentation nationale ainsi que les salariés de l'entreprise sont tenus à l'écart de ces échanges.

Ce projet « Hercule » représente un risque sans précédent pour la souveraineté énergétique de notre pays puisqu'il prévoit de découper EDF en trois pôles, ce qui reviendrait ni plus ni moins à démanteler le producteur historique.

EDF serait ainsi éclatée en trois entités :

- Une société à capitaux publics, EDF Bleu, pour la gestion du parc nucléaire dont l'entretien et le renouvellement exigent des investissements très lourds ;
- Une société Verte ouverte aux capitaux privés et cotée en bourse pour ce qui rapporte (6,5 milliards d'euros d'excédent brut d'exploitation) : la distribution et les énergies renouvelables ;
- Une troisième entité, baptisée Azur, filiale d'EDF Bleu, pour la gestion des installations hydroélectriques.

Ce projet « Hercule » est la dernière étape de la trajectoire de libéralisation du secteur de l'énergie. Un projet qui va désorganiser EDF en exposant nos barrages hydroélectriques au risque de privatisation alors qu'ils ne coûtent rien au contribuable, en empêchant la France de développer une énergie dé-carbonnée, en bradant au marché les activités de notre fleuron industriel qui rapportent le plus, et en fragilisant la gestion responsable des ressources en eau et la préservation de la biodiversité attachées à leur exploitation.

Pour la Normandie, pour la Seine Maritime, le projet « Hercule » pourrait aussi avoir de lourdes conséquences avec le risque d'une privatisation de la gestion du réseau local, qui affectera les prix et la qualité du service public délivré à la population et qui impactera la compétitivité de nos entreprises.

Enfin, le projet « Hercule », non content de s'élaborer dans la plus grande opacité, risque de faire l'objet d'un maquillage démocratique: le gouvernement envisage en effet de le faire entrer dans la Loi en l'embarquant dans le texte issu des travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) alors que les membres de la CCC n'ont jamais évoqué ce sujet, le tout en recourant à une ordonnance, privant le Parlement de sa possibilité de débattre. »

Après délibération, le conseil municipal accepte la motion à 12 « Pour » et 3 « Abstention ». Une pétition « Pour une énergie publique » peut être consultée en ligne.

Réunions Intercommunales :

SIVOS de Martainville :

Mme Hunkeler informe :

- Changement des statuts suite au déménagement du siège social à Auzouville sur ry
- recrutement d'un agent supplémentaire à la cantine de Martainville
- rappels sur salaires dus à des changements d'échelon non transmis par le CDG76

SIAEPA :

Mme Jégat informe :

Le prix de l'eau potable ou assainie est revu à la hausse pour l'année 2021.

Sur la base de 1 m³ d'eau consommé, le coût passera de 1,7272 € à 1,7483€ en 2021 ; celui de l'eau assainie passera de 4,7945€ à 4,8562€.

Des avenants ont dû être apportés aux contrats pour :

- Remplacer les aéroéjecteurs qui génèrent des arrêts de service pour les usagers par des postes de relèvement.
- Modifier le plan prévisionnel de renouvellement du matériel
- Modifier l'inventaire des biens du service d'assainissement collectif.

CCICV :

Mr Nave informe des principaux points abordés lors de la dernière réunion du Conseil Syndical:

- Bilan du SCOT approuvé en 2014
- Amélioration de la communication avec la création de nouveaux outils : outre le site Internet existant, création d'un livret d'accueil, d'une page Facebook, d'un bulletin d'information, d'une newsletter.

Entente Intercommunale :

Mme Hunkeler informe :

L'entente Intercommunale représente la prise en charge de 345 collégiens répartis entre les collèges Rousseau et Chartier (36 collégiens de Auzouville vont au collège Chartier et 2 au collège Rousseau)

Il a été rappelé que les parents règlent le transport scolaire et se font ensuite rembourser par l'Entente Intercommunale, des rappels ont été faits aux familles qui l'avaient oublié. La participation communale pour l'année 2021 s'élève à 4532,00 €, stable par rapport à l'année 2020.

Correspondant défense :

Mme Hunkeler rappelle le rôle de la Préfecture pour la défense des bâtiments, la gestion des risques, et la mise en œuvre des alertes.

Depuis la crise sanitaire, la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) se passe sur une demi-journée en visio-conférence. La formule n'est pas satisfaisante, l'approche des jeunes est très difficile dans ce contexte. Elle rappelle que les jeunes de 16 ans doivent se faire recenser dans les 3 mois suivant la date de leur anniversaire.

Questions diverses :

Décharge du Thil :

A partir du mois d'avril, la décharge du Thil sera ouverte tous les samedis. Lors de la dernière réunion de conseil, il a été évoqué le problème des dépôts effectués par des hors-communes.

A ce jour, aucune solution pérenne ou satisfaisante n'a été proposée. Un affichage va être effectué pour rappeler que la décharge est réservée exclusivement aux Auzouvillais.

Projet de site de production électricité éolien:

Mme Jégat informe que deux sociétés sont venues se présenter pour expliquer d'éventuels projets d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune. Une information est fournie aux conseillers afin qu'ils prennent connaissance avant d'en débattre lors du prochain conseil municipal.

Séance levée à 23 Heures

Prochaine réunion le Mardi 09 mars 2021

Annie Jégat

Philippe Durin

Rémi Guyomard

Alain Nave

Christine Hunkeler

Florent Gambu